

LES JEUNES QUÉBÉCOIS S'INITIENT AU TRAVAIL DE DÉPUTÉ

Trois activités pédagogiques visant à permettre à des étudiants de se familiariser avec le parlementarisme et l'exercice de la démocratie ont eu lieu en décembre 1994 et en janvier 1995 à l'Assemblée nationale du Québec : *le Parlement Jeunesse*, *le Parlement Étudiant* et *le Forum Étudiant*.

Le point commun entre ces trois activités? Il s'agit de simulations parlementaires qui se déroulent dans l'enceinte même de la salle de l'Assemblée nationale. Quel privilège et quelle émotion pour ces jeunes que de fouler pour la première fois le parquet de la Chambre et de participer à des débats en assumant le rôle de député!

Le Parlement Jeunesse est le plus ancien. Fondé en 1949, ce n'est qu'à la fin des années 1970 qu'il est autorisé à tenir ses simulations en l'Hôtel du Parlement. En 1986, l'association prend le nom de «Parlement Jeunesse du Québec». Il s'adresse à de jeunes universitaires et sa caractéristique principale est qu'il se déroule dans un climat de non-partisanerie.

Le Parlement Étudiant est une activité para-universitaire qui remonte à 1987. Il se compose de deux formations politiques et les jeunes députés sont liés par la discipline de parti. L'une de ses particularités est de permettre aux participants d'occuper à tour de rôle les sièges ministériels et ceux de l'Opposition officielle.

Le Forum Étudiant est le plus jeune de ces parlements-écoles. Créé par l'Assemblée nationale au cours de l'Année du bicentenaire des institutions parlementaires du Québec, il regroupe exclusivement des étudiants du réseau collégial. Le Forum Étudiant se caractérise par son aspect hautement pédagogique puisqu'il est intégré au cours «La politique au Québec et au Canada»; les jeunes parlementaires obtiennent des crédits pour ce cours.

Le Forum Étudiant obtient un succès grandissant d'année en année. Déjà, près de 150 étudiants se sont inscrits! Voilà la preuve que les jeunes sont de plus en plus intéressés à connaître le fonctionnement de notre système parlementaire et que l'Assemblée nationale a raison de remplir cette mission pédagogique auprès d'eux.

**La Direction des communications de
l'Assemblée nationale du Québec**

Téléphone : (418) 643-7239

Télécopieur : (418) 644-3593